



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et  
des Personnes Détenues, « APRODH »*

## *RAPPORT DE DECEMBRE 2021*

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ACAT	: Association Chrétienne pour l'Abolition de la Torture
APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues
BSPI	: Brigade Spéciale pour la Protection des Institutions
CDS	: Centre de Santé
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNI	: Carte Nationale d'Identité
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
DPE	: Direction Provinciale de l'Education
EAC	: East African Community
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FAB	: Forces Armées du Burundi
FBU	: Franc Burundais
FDN	: Force de Défense Nationale
MST	: Maladies Sexuellement Transmissibles
NU	: Nations Unies
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisations des Nations Unies
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PJ	: Police Judiciaire
PMPA	: Partis et Mouvements Politiques Armés
RDC	: République Démocratique de Congo
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UGL	: Université des Grands Lacs
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

## I. INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte des différentes violations des droits humains commises dans différents coins du Burundi au cours du mois de décembre 2021. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont sûrement échappé à notre attention.

En premier lieu, notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population ont été essentiellement liés :

- aux attaques des groupes armés non identifiés,
- aux attentats à la grenade perpétrés par des personnes non identifiées
- à l'incendie meurtrier dans la prison de Gitega
- à la chasse des personnes présumées de pratiquer la sorcellerie
- aux exactions des Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD)
- ...

L'angle politique a été caractérisé par 3 faits principaux :

- le recensement du personnel enseignant au Burundi qui a finalement été couvert d'un cachet politique,
- la destitution de deux élus collinaires membres du parti CNDD-FDD en commune Mpanda, province Bubanza,
- la destitution de trois chefs de zone et un chef de colline en commune Rutovu, province Bururi.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :

- des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales,
- des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.
- du cas d'arrestation d'un prêtre et d'un administrateur communal.

Au point de vue social, notre rapport se focalise essentiellement sur la gestion du Covid-19 par les autorités burundaises dans un contexte de la recrudescence de cette pandémie.

Ensuite, notre rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes, en traitant

- des cas de personnes tuées et de personnes blessées, en faisant ressortir autant que possible les catégories d'auteurs
- des cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants
- des cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.

Avant de clore notre rapport, nous analysons la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de décembre 2021. En conclusion, nous proposons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

## **II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.**

### ***II.1. Du contexte sécuritaire***

Tout au long du mois de décembre 2021, la situation sécuritaire a été perturbée par des faits différents et multiformes, partout dans le pays :

#### **1- Une personne attaquée et blessée en commune et province Rutana**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2021, vers 20 heures, sur la colline Nyarubere, zone, commune et province Rutana, Vital Nzeyimana, âgé de 53 ans, a été grièvement blessé à coups de machette au cou et aux bras par Venant Bigirimana alias Nkangara, âgé de 37 ans, vendeur de soulier au centre de Rutana. Selon des sources sur place, la victime était en cours de chemin au moment où elle allait au travail de sentinelle au magasin de Rutana Centre. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Rutana pour bénéficier des soins médicaux. Le malfaiteur a, quant à lui, été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana. Selon les mêmes sources, des conflits fonciers sont à l'origine de ce crime.

#### **2- Trois personnes blessées en commune Kabezi, province Bujumbura rural**

Le 2 décembre 2021, vers 17 heures, à l'endroit communément appelé Kumeri, sur la colline Kukarava, zone Migera, commune Kabezi, province Bujumbura rural, 3 personnes dont Jean Bibonimana ont été blessées suite à l'accident causé par Arakaza Moïse alias Nyeganyega, commissaire communal de police à Kabezi qui était à bord d'un véhicule de type probox, plaque KA 0112. Selon des sources sur place, il pourchassait un conducteur de taxi-moto qui a heurté un véhicule de type Hiace vers 17 heures du même jour, sur la RN3. Cet accident a fait 3 blessés et ces derniers ont été évacués vers l'hôpital de district de Kabezi, dans un état critique. Ce véhicule de type Hiace a été endommagé. L'administrateur de la commune Kabezi a saisi ce véhicule Probox utilisé par ce commissaire. Selon les mêmes sources, depuis le matin du même jour, ledit commissaire tabassait certains motards qu'il rencontrait et leur infligeait des amendes sans quittance.

#### **3- Une femme attaquée dans sa maison en commune et province Bubanza**

Dans la nuit du 3 au 4 décembre 2021, sur la colline Kanabubu, commune et province Bubanza, la dénommée Louise, veuve vivant avec sa fille, a été attaquée, dans sa maison par des malfaiteurs non identifiés. Selon des sources sur place, ces malfaiteurs ont troué le mur de sa maison avant d'entrer. Ils ont grièvement blessé la jeune fille avant de lui prendre son téléphone portable. Dans ce forfait, les Imbonerakure sont pointés du doigt comme présumés auteurs.

#### **4- Au moins 339 détenus morts et 200 blessés à suite d'un incendie à la prison de Gitega**

Le 7 décembre 2021 à 4 heures du matin, un incendie a ravagé la prison de Gitega. Selon le rapport de la situation carcérale du service pénitentiaire de fin novembre 2021, cette prison regorgeait de 1525 détenus alors que sa capacité d'accueil est de 400 personnes seulement. Selon des sources sur place, les premiers secours sont intervenus vers 5 heures 40 minutes, trouvant des corps d'au moins 345 détenus entièrement calcinés et environ 200 blessés dont plus de 80 ont été conduits dans les hôpitaux environnant la prison et une centaine qui croupissent toujours dans la prison sans soins appropriés. Selon un bilan officiel communiqué par le Gouvernement du Burundi représenté par le Vice-président

de la République, Prosper Bazombanza, 38 détenus ont été consumés par le feu tandis que 69 ont été blessés.

Il a également affirmé que la cause de l'incendie est un court-circuit dû aux bricolages et aux raccordements électriques anarchiques des prisonniers alors qu'aucune enquête n'a été faite pour identifier l'origine de ce feu. Selon des sources sur place, ce bilan annoncé par le gouvernement est de loin inférieur à la réalité. A titre exemplatif, parmi 273 prisonniers qui occupaient le bloc 4, une vingtaine seulement a pu échapper à ce feu.

Dans la salle communément appelée « Mu Kibanda », environ 38 détenus y ont laissé la vie. Notons qu'au lieu de secourir les détenus menacés par les flammes, les policiers se sont contentés de tirer en l'air pour empêcher les escalades des murs par des rescapés et les camions pompiers qui étaient dans la même ville sont venus très tardivement.

De plus, le ministère en charge de la solidarité a distribué 1200 matelas aux rescapés de cette prison. Alors que cette prison avait 1539 prisonniers avant l'incendie meurtrière, on se demande où sont les 339 personnes car tous les prisonniers ont été servis. Tout cela implique explicitement la responsabilité du gouvernement dans ce bilan très lourd.

Malgré ces affirmations du gouvernement, les corps calcinés ont été emballés dans une vingtaine de bâches et d'autres corps des détenus morts asphyxiés ont été transportés dans des véhicules de la police et de l'armée et enterrés sans la présence de leurs familles et sans respect ni de la dignité humaine ni de la culture burundaise.

Signalons que cette prison avait pris feu en date du 21 août 2021 mais il n'y avait pas eu de pertes en vies humaines et le bloc qui avait pris feu n'était pas encore réhabilité ; cela démontre encore une fois la responsabilité du gouvernement.

## **5- Des pluies diluviennes en commune et province Rumonge**

Le 11 décembre 2021, vers 11 heures, dans la ville de Rumonge, des pluies torrentielles mêlées de vents violents ont détruit 70 maisons des populations et des toitures des ECOFO Rukinga I et III. Selon des sources sur place, plusieurs familles ont passé des nuits à la belle étoile. Selon les mêmes sources, en plus des toitures détruites, des documents pédagogiques comme des livres et des cahiers des écoliers ont été détruits par ces pluies à ces écoles.

## **6- Un membre du parti CNDD-FDD blessé en commune et province Rutana**

Le 11 décembre 2021, vers 20 heures, sur la colline Nyanzuki, zone Gitaba, commune et province Rutana, un nommé Ndayishimiye, membre du parti CNDD-FDD et représentant communal des Imbonerakure, a été attaqué par des gens non identifiés armés de fusil lorsqu'il rentrait chez lui. Selon des sources sur place, la victime a essuyé des tirs qui l'ont touché au niveau du ventre et des jambes et a été conduite à l'hôpital de Rutana pour des soins médicaux.

## **7- Quatre personnes blessées dans une attaque à main armée en commune et province Rumonge**

Dans la soirée du 12 décembre 2021, sur la colline et zone Gatete, commune et province Rumonge, 4 personnes d'une même famille, Suzanne Bapfumukeko âgée de 60 ans, ses deux filles Clairia Kezimana âgée de 9 ans, Ayisetu Nshimirimana âgée de 13 ans et Emmanuel Ndayisenga âgé de 25 ans, ont été blessés à leur domicile dans une attaque à la grenade perpétrée par des malfaiteurs non identifiés. Selon des sources locales, Suzanne Bapfumukeko et Ayisetu Nshimirimana, grièvement blessées, ont été transférées à l'un des hôpitaux de la capitale économique Bujumbura, tandis qu'Emmanuel Ndayisenga et Clairia Kezimana sont soignés à l'hôpital de Rumonge. Selon les mêmes sources, les auteurs et les mobiles de l'attaque n'ont pas été identifiés.

## **8- Un homme blessé par sa femme en commune Gisuru, province Ruyigi**

Le 12 décembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Kireka, zone et commune Gisuru, province Ruyigi, Immaculée Ciza a mordu une partie de l'oreille de son mari, Ernest Ndikumana ainsi que l'index qui a été coupé sur le champ. Selon des sources sur place, le conflit foncier est à l'origine de cet incident. Selon les mêmes sources, Ernest a vendu, sans le consentement de sa femme, une propriété foncière se trouvant sur la colline de Munyinya plus précisément dans une localité dénommée Ku Rutonde,. Selon les mêmes sources, la femme a été directement conduite par des Imbonerakure au cachot de la police de Gisuru tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Gisuru pour bénéficier des soins de santé.

## **9- Une personne morte suite aux glissements de terrain en commune Kabarore, province Kayanza**

Le 15 décembre 2021, sur la colline Kivuvu, commune Kabarore, province Kayanza, Silas Sibomana, âgé de 35 ans est mort asphyxié dans une fosse de minerais. Selon des sources sur place, il a été victime d'un accident de glissement du terrain quand il était descendu dans le sous-sol pour extraire des minerais dans l'un des centres d'extraction du colombo tantalite.

## **10- Une personne morte en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Le 16 décembre 2021, sur la colline Gasaba, zone Kabonga, commune Nyanza-lac, province Makamba, un coup de tonnerre a causé la mort de Jackson Irankunda, écolier de la 1<sup>ère</sup> année à l'ECOFO Gasaba. Selon des sources sur place, le même phénomène s'était passé à l'ECOFO Gasange de la zone Kazirabageni de la même commune au cours de l'année scolaire 2018-2019 qui a emporté la vie de 4 enfants. A cette époque, les parents avaient suggéré qu'on installe des paratonnerres sur tous les établissements scolaires pour la protection des élèves mais la DPE Makamba n'avait pas réagi.

## **11- Une fille morte en commune et province Bururi**

Dans l'avant midi du 17 décembre 2021, sur la sous-colline Muyogoro, colline Rushemeza, zone Muzenga, commune et province Bururi, Honorine Nsavyimana souffrant de la malaria cérébrale est morte après avoir passé deux semaines de prières à l'église pentecôte de Kibangu sur la colline Rushemeza. Selon des sources sur place, la victime a été amené par le nommé Ndimubandi, pasteur de l'Eglise Pentecôte de Kibangu en collaboration avec Simbatohana de la même Eglise. Selon les mêmes sources, cette victime a été enfermée dans cette Eglise et ont commencé à bruler son chapelet

avant de continuer leurs prières. Elle a passé 2 semaines dans cette église au lieu d'aller se faire soigner dans une structure sanitaire et elle est morte de sa malaria cérébrale.

### **12- Deux enfants morts suite au commerce clandestin de l'essence au chef-lieu de la province Ruyigi**

Le 20 décembre 2021, vers 1 heure du matin, au quartier Gasanda, commune et province Ruyigi, 2 enfants du nommée Nzungu, sont morts dans un incident de combustion de l'essence. Selon des sources sur place, Nzungu, vendait clandestinement le carburant. Lorsque Nzungu était en train de mesurer la quantité achetée par un client venu s'approvisionner, un de ses enfants a allumé le feu sur cette essence, ce qui a provoqué cet incident. Selon les mêmes sources, le client qui venait s'approvisionner en essence a été blessé et a été conduit à l'hôpital de Ruyigi pour bénéficier des soins de santé.

### **13- Une attaque à la grenade en commune Buganda, province Cibitoke**

Le 21 décembre 2021, vers 20 heures, sur la RN 5, 3<sup>ème</sup> transversale, zone Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke, une grenade a été lancée par des gens non identifiés qui étaient sur une moto. Selon les mêmes sources, aucun dégât humain ou matériel n'a été enregistré.

### **14- Une personne attaquée en commune et province Rutana**

Le 23 décembre 2021, vers 22 heures, au quartier résidentiel du chef-lieu de la province Rutana, Edouard Niyonzima, tailleur au marché de Rutana, a été battu à l'aide d'un bâton et blessé au niveau de la tête au moment où il rentrait chez lui, à 50 mètres de son domicile, par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Edouard a été conduit par ses voisins à l'hôpital provincial de Rutana pour des soins médicaux.

### **15- Tentative d'assassinat d'une femme en commune et province Rumonge**

Le 25 décembre 2021, au quartier Kanyenkoko, au centre-ville de Rumonge, province Rumonge, Pennine Nshimirimana, âgée de 25 ans a été blessée par son ex-ami Jackson Bigirimana. Selon des sources sur place, la victime a été poignardée aux côtes, au ventre et sur la tête. Elle a été conduite à l'hôpital de Rumonge pour des soins intensifs. Selon les mêmes sources, Jackson Bigirimana a été arrêté et détenu au cachot de la police à Rumonge pour des raisons d'enquêtes.

### **16- Une personne tuée en commune et province Ngozi**

Dans la nuit du 21 au 22 décembre 2021, au cachot de la PJ Ngozi, Mathieu Karikunzira alias Joging, détenu à la disposition du Parquet de la République, âgé de 32 ans, originaire de la colline Rurama, zone Birambi, commune Nyamurenza, province Ngozi, a succombé aux lésions corporelles lui infligées par ses codétenus. Selon des sources sur place, 3 détenus présumés auteurs, Alexis Habimana, Thierry Arakaza alias Vandam et Sylvestre Misigaro, dénoncés comme auteurs de ce crime par d'autres détenus ont été interrogés pour enquêtes.

## **17- Un nouveau-né tué en commune et province Rumonge**

Le 22 décembre 2021, sur la colline Karonke, zone Minago, commune et province Rumonge, Claudine Ntunzwenimana, âgée de 18 ans a tué son enfant puis l'a jeté dans une toilette. Selon des sources sur place, un planton d'une pharmacie de Magara, commune Bugarama, province Rumonge qui lui aurait donné des médicaments pour faciliter l'avortement a été interpellé et interrogé par la police à Minago avant d'être relâché le même jour. Selon des mêmes sources, Claudine a été arrêtée et conduite au cachot de la police à Rumonge.

### ***II.2. Du contexte politique***

#### **1- Du recensement du personnel enseignant au Burundi**

Le 10 décembre 2021, le ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique a adressé une correspondance N°610/CAB/8984/2021 aux DPE portant confection des listes actualisées des enseignants en vue de la préparation effective du recyclage des enseignants. Toutefois, le contenu du questionnaire à remplir présenté aux enseignants suscite des inquiétudes. A titre illustratif, dans la province Karuzi, du 12 au 18 décembre 2021, un recensement au sein du personnel enseignant a été organisé par des directeurs des écoles. Selon des sources sur place, au cours de ce recensement, on demandait la colline ou le quartier de résidence des enseignants ainsi que l'appartenance politique et ethnique. Toutes les personnes concernées ont constaté une contradiction entre la correspondance du ministre portant le recyclage des enseignants et recensement à base politique et ethnique ; ce qui a suscité plusieurs inquiétudes chez les uns et les autres.

#### **2- De la destitution de deux élus collinaires membres du parti CNDD-FDD en commune Mpanda, province Bubanza**

Dans une réunion du Conseil communal de la commune Mpanda tenue en date du 12 décembre 2021, la décision de destituer Elie Girukwishaka, chef de colline Gahwazi I et le prénommé Emmanuel, chef de colline Rugenge, tous membres du parti CNDD-FDD a été prise. Ils ont été, par la suite, notifiés de leur destitution par une correspondance. Selon les mêmes sources, ces 2 chefs collinaires ont été accusés de mal distribuer des engrais chimiques et l'aide destinée aux personnes vulnérables.

#### **3- De la destitution de trois chefs de zone et un chef de colline en commune Rutovu, province Bururi**

Le 18 décembre 2021, Lamec Sanganiye, chef de zone Kajondi, Elias Niyonkuru, chef de colline Kajondi, Renovat Habonayo, chef de zone Muhweza et Emmanuel Nishimagizwe, chef de zone Muzenga, commune Rutovu, province Bururi, tous membres du parti CNDD-FDD ont été provisoirement suspendus par le conseil communal. Selon des sources sur place, le chef de zone Kajondi, de même que le chef de la colline Kajondi sont accusés de pratiquer le concubinage. Le chef de zone Muhweza est accusé d'avoir détourné les fonds de l'association Sangwe tandis que celui de Muzenga est accusé d'incompétence. Selon les mêmes sources, ils sont également tous accusés de ne plus respecter l'administrateur et le secrétaire communal du parti CNDD-FDD.

### ***II.3. Du contexte judiciaire.***

Au cours mois de décembre 2021, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain. Dans cette section, nous mettrons également en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues. Nous ferons le point également sur l'arrestation d'un prêtre et un administrateur communal accusés de viol.

#### ***II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.***

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tout au long du mois de décembre 2021.

*Quelques cas illustratifs :*

##### **1- Une personne arrêtée en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2021, vers 16 heures, tout près de l'endroit communément appelé « Kugasoko », au quartier Carama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Salvator Gasogo, chauffeur dans une agence de transport en commun « Air ponctuel », a été arrêté par Emile Cimpaye, responsable du SNR en province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, ce responsable du SNR était abord du véhicule de marque Toyota Hilux Vigo de couleur noire immatriculé D7934A accompagné par le prénommé Pasteur, chauffeur, Yvonne Nibigira qui a un litige avec Salvator Gasogo et 2 policiers. Selon les mêmes sources, Salvator Gasogo avait été sorti de la prison de Muramvya le 24 novembre 2021, après avoir bénéficié d'une liberté provisoire dans une affaire pendante à la Cour d'appel de Ntahangwa qui l'opposait à la famille de son collègue Vandrakis Nshimirimana décédé à la suite des coups reçus. La victime a été conduite au cachot du SNR, tout près de la Cathédrale Regina Mundi, zone Rohero, commune Mukaza en Mairie de Bujumbura.

##### **2- Un membre du parti CNL arrêté en commune Kayogoro, province Makamba**

Le 11 décembre 2021, vers 15 heures, au chef-lieu de la commune Kayogoro, province Makamba, Ernest Butoyi, membre du parti CNL, a été arrêté par un policier accompagné par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au commissariat communal de police à Kayogoro sans lui préciser le motif de son arrestation. Selon les mêmes sources, son arrestation était liée à son appartenance politique.

##### **3- Un membre du parti CNL arrêté en commune Kinyinya, province Ruyigi**

En date du 12 décembre 2021, Emmanuel Bucingeza, représentant du parti CNL sur la colline Ruveri, commune Kinyinya, province Ruyigi, a été arbitrairement arrêté par des membres du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, sous prétexte qu'il portait un T-shirt de leur parti alors que ceux qui l'ont arrêté portaient également l'uniforme de ce parti.

##### **4- Onze personnes arrêtées en commune et province Rumonge**

Le 13 décembre 2021, onze personnes ont été arrêtées lors d'une fouille perquisition organisée par la police en zone Gatete, commune et province Rumonge. Selon des sources policières, toutes ces personnes arrêtées étaient des irrégulières qui ne possédaient pas des CNI. Elles ont été conduites au cachot de la police à Rumonge.

## **5- Un membre du parti CNL arrêté en commune Nyabikere, province Karuzi**

Le 15 décembre 2021, vers 17 heures, sur la colline Gatonde, commune Nyabikere, province Karuzi, Joris Bukeyeneza, membre du parti CNL, enseignant au Lycée communal de Gatonde, natif de la commune Shombo, a été arrêté par des Imbonerakure au moment où il rentrait de son service. Après son arrestation, il a été remis à la police pour détention dans les cachots du commissariat communal de la police à Shombo dans la même province. Selon des sources sur place, il a été accusé de propager de fausses informations sur les réseaux sociaux et les médias en pays d'exil. Selon les mêmes sources, Pierre Nizigiyimana, administrateur de la commune Shombo accuse cet enseignant d'avoir raconté que certains administratifs communaux forcent le personnel enseignant de contribuer pour prendre en charge des Imbonerakure qui font des entraînements paramilitaires sur la chaîne de montagnes de Gihinga c'inka en province Mwaro.

## **6- Quatre évangélistes arrêtés en commune et province Makamba**

Le 15 décembre 2021, Ezéchiel Bujeri et Elimeleck, tous pasteurs de l'église EUSEBU Nyanza-lac ont été arrêtés par des policiers sous l'ordre de l'administrateur communal, Marie Goreth Irankunda suite à un désaccord entre les responsables de ladite Eglise et des fidèles. Selon des sources sur place, en date du 16 décembre 2021, vers 5 heures du matin, des policiers ont également arrêté Pasteur Joël Gihimbare et Pasteur Jérémie Niyonkuru et les ont conduits au cachot du commissariat de police de Nyanza-Lac. Selon les mêmes sources, tous les 4 pasteurs ont été transférés au cachot du commissariat provincial de police à Makamba avant d'être transférés, de nouveau, au cachot du parquet de Makamba. Les mêmes sources ont indiqué que l'infraction inscrite dans leur dossier RMP 21091 est la collaboration avec les rebelles du Général Godefroid Niyombare. Les mêmes sources ont indiqué qu'en date du 23 décembre 2021, ils n'avaient pas encore comparu devant le procureur.

## **7- Une personne arrêtée en commune Rusaka, province Mwaro**

Le 23 décembre 2021, vers 15 heures, sur la colline et commune Rusaka, province Mwaro, Bruce Irakoze a été arrêté par des Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, Bruce avait contracté un crédit de 800 000 FBU dans l'association « Nawe nuze » au mois de Janvier 2021 et devrait avoir terminé de le rembourser au 23 décembre 2021. Selon les mêmes sources, lors de la clôture de leur cycle financier, Bruce n'a pas pu rembourser toute la dette avec intérêt. Ainsi, il a été ligoté par des Imbonerakure dont un certain Gasongo et Gahungu qui l'ont conduit au cachot de la commune. Charles Ndayisaba, OPJ, lui a signifié qu'il ne sortira du cachot qu'après avoir remboursé tout l'argent.

## **8- Deux membres du parti CNL arrêtés en commune et province Bururi**

Le 24 décembre 2021, sur la colline Kiremba, zone Muzenga, commune et province Bururi, Nestor Sindayigaya et Hamu Ndayisaba, tous membres du parti CNL ont été arrêtés par des policiers accompagnés par des Imbonerakure dont Fleury, résident de cette colline. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de boire le vin d'ananas communément appelée « Umunanasi ». Ils ont été détenus au cachot du poste de police à Kiremba.

## **9- Deux personnes arrêtées en commune et province Rumonge**

Le 28 décembre 2021, au centre de la zone Minago, commune et province Rumonge, Canesius Nsabimana et son épouse Nadine Munezero ont été arrêtés à leur domicile. Selon des sources sur place, les raisons de leur interpellation n'ont pas été annoncées, mais la femme a été interrogée sur les déplacements de son mari dans la capitale de Bujumbura.

## **10- Une personne arrêtée en commune Mugamba, province Bururi**

Le 28 décembre 2021, sur la colline Gataka, zone Vyuya, commune Mugamba, province Bururi, Alexis Kandeke a été arrêté à son domicile. Selon des sources sur place, il a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de Mugamba, accusés de collaborer avec les groupes armés.

## **11- Une femme arrêtée en commune et province Bubanza**

Le 29 décembre 2021, le matin, Béatrice NIZIGAMA a été arrêtée par le responsable du SNR en province Bubanza. Selon des sources sur place, Béatrice Nizigama se rendait à son travail au CDS Bubanza 2 quand elle a été arrêtée sans aucune pièce d'arrestation et sans aucun motif lui signifié. Selon les mêmes sources, la victime aurait été arrêtée, soupçonnée d'être en communication avec un élément se trouvant dans des groupes armés. Après quelques heures au bureau du SNR à Bubanza, elle a été, par après, conduite au SNR en Mairie de Bujumbura.

### ***II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.***

#### **1-Une personne portée disparue en commune et province Cankuzo**

Le 16 décembre 2021, Norbert Ndikumagenge, marié, âgé de 55 ans, cultivateur, résidant sur la colline Nyarutiti, zone Minyare, commune et province Cankuzo, est porté disparu. Selon des sources sur place, il a quitté son domicile le matin du 15 décembre 2021 pour aller vendre sa chèvre au marché de Kavumu, dans la même zone. Il a été vu pour la dernière fois par les voisins, en date du 16 décembre 2021, dans un bistrot sur la colline voisine de Rutoke, en train de boire du vin de banane mais il n'est pas rentré. La famille, l'administration et les voisins ont cherché partout sans résultat.

#### **2-Une personne enlevée en commune Mugamba, province Bururi**

Le 21 décembre 2021, sur la colline Gataka, zone Vyuya, commune Mugamba, province Bururi, Longin Mazina a été enlevé sur cette colline par des personnes non identifiées qui étaient à bord d'un véhicule à vitre teintées. Le véhicule a été conduit dans la direction de la commune Matana de cette même province.

### **3- Une personne portée disparue en commune Mukaza, Mairie de Bujumbura**

Longin Kwizera, âgé de 34 ans, agent de la société Goshen et affecté en zone Rohero, résident en zone Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura mairie, est introuvable depuis le 22 décembre 2021, vers 20 heures. Selon des sources sur place, une grenade a été lancée par des gens non identifiés dans une salle de cinéma située entre la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> avenue de la zone Bwiza de la même commune et 15 personnes ont été blessées dont 3 grièvement et Longin était parmi les personnes blessées légèrement. Longin a téléphoné un de ses collègues lui disant qu'il était légèrement blessé et que les personnes blessées étaient en train d'être évacués par des policiers vers l'hôpital Prince Régent Charles.

Lors de visites à l'hôpital par des membres des familles le lendemain, Longin n'a pas été retrouvé et personne n'a connu où il a été emmené au moment où tous les autres blessés étaient là. Selon les mêmes sources, le lendemain matin, son téléphone était déjà éteint. La famille a cherché Longin dans les autres hôpitaux sans le trouver nulle part.

#### ***II.3.3. Des cas de justice***

##### **1- Un administrateur communal arrêté en commune Muhanga, province Kayanza**

Le 9 décembre 2021, aux bureaux du parquet de la République en province Kayanza, Lambert Nduwimana, administrateur de cette commune, a été arrêté sur l'ordre du Procureur de la République près la Cour d'appel de Ngozi. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir violé L.N., âgée de 17 ans, en date du 21 novembre 2021, qui travaillait chez lui. Selon les mêmes sources, la victime a porté plainte contre cette autorité en lui reprochant de l'avoir violée trois fois.

##### **2- Un prêtre de la paroisse Ruganza arrêté en commune et province Kayanza**

Le 9 décembre 2021, Emery Kwizera, prêtre de la paroisse Mubuga en commune Muruta de la province Kayanza, a été arrêté et conduit à la prison de Ngozi par la Cour d'appel de Ngozi après 3 semaines d'audition. Selon des sources sur place, il était accusé de viol et de tentative d'assassinat d'une fille qu'il a engrossée après avoir tenté de la faire avorter. Selon les mêmes sources, il était gardé à vue à la paroisse Ruganza en commune Kayanza durant cette période d'enquête.

***Bref, au cours du mois de décembre 2021, au moins 26 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 4 personnes ont été enlevées.***

## *II.4. Du contexte social*

La situation de la Covid-19 au Burundi a pris, de nouveau, une allure inquiétante aussi bien à Bujumbura Mairie que dans les provinces du pays : des cas de personnes testées positives se sont multipliés et continuent à se multiplier au jour le jour avec une montée très vertigineuse. Cela a poussé le gouvernement du Burundi à prendre d'autres mesures de prévention :

- Le 12 décembre 2021, l'Inspecteur General de la Police Nationale a sorti une correspondance portant sur des instructions sur la Covid-19.

Dans cette note, il constate que suite à un relâchement de la population par rapport aux mesures de lutte contre ce fléau, des cas de Covid-19 ont sensiblement augmenté et recommande à la police de mettre en place un dispositif y relatif ainsi que de punir les contrevenants.

- Le 17 décembre 2021, le gouvernement du Burundi a annoncé sa décision d'augmenter le nombre de site de dépistage de la Covid-19 à Bujumbura.

Selon le Ministre de la santé publique et de la lutte contre le Sida, Dr Sylvie Nzeyimana, le comité national chargé de lutter contre la pandémie de Covid-19 a en effet décidé la mise en place à Bujumbura de 6 nouveaux centres de dépistage : CDS Ngagara, CDS Mutakura, CDS Rubirizi, CDS Kanyosha, CDS Musaga et le Centre hospitalo-universitaire de Kamenge.

Selon le même ministre, les autorités chargées de la lutte contre la Covid-19 ont remarqué qu'il y avait, ces derniers jours, de longues files d'attente devant les sites de dépistage à Bujumbura, la capitale économique burundaise. C'est cette situation qui a poussé le gouvernement burundais à augmenter les sites de dépistage à Bujumbura "pour désengorger" les sites existants. Le gouvernement a également décidé d'augmenter les effectifs de personnes chargées de faciliter ces opérations de dépistage.

- Le 22 décembre 2021, le Ministre de l'Intérieur a sorti un communiqué dans lequel il annonce une série de mesures prises en vue de prévenir la propagation de la Covid-19 à savoir :

- 1° La fermeture provisoire des salles de danse, de sauna et de fêtes et la suspension provisoire des fêtes non indispensables,
- 2° Le respect de la distanciation sociale dans des lieux publics et le port des masques,
- 3° Des sanctions de toutes personnes qui ne respectent pas le confinement alors qu'elles ont été testées positives au Covid-19

\*\*\*\*\*

### III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

#### *III.1. Présentation générale*

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de décembre 2021, des crimes n'ont pas cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. Qui plus est, la chasse aux présumés pratiquants de la sorcellerie a repris mais les autorités ne prennent pas de mesures pour stopper cette justice populaire qui risque de se transformer en cercle infernal de vendetta et ainsi, porter préjudice à la bonne cohabitation.

*Voici certains cas illustratifs :*

#### **1-Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Bururi**

Le 30 novembre 2021, sur la sous-colline Burarana, colline Gisanze, commune et province Bururi, un corps sans vie d'un nouveau-né et en état de décomposition a été retrouvé dans des latrines par des policiers lors d'une opération de fouille et perquisition. Selon des sources sur place, sa mère, Vestine Iradukunda, âgée de 28 ans, étudiante à l'UGL, campus Bururi, en 1<sup>ère</sup> année, dans le département des soins infirmiers, l'avait mis au monde avant de l'égorger et le jeter dans la latrine. Selon les mêmes sources, le corps de ce bébé a été déterré pour être inhumé. La mère a, quant à elle, été arrêtée dans l'après-midi du 2 décembre 2021, au quartier Kigwati, chef-lieu de la province et conduit au cachot de la police à Bururi.

#### **2-Un corps sans vie retrouvé en commune Gitaramuka, province Karuzi**

Le 30 novembre 2021, vers 20 heures, sur la sous-colline Ngiga, colline et zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karuzi, le corps sans vie de Pétronie Nzeyimana, âgée de 65 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été retrouvée pendue dans sa maison à l'aide d'une corde tissée dans une moustiquaire. Selon des sources sur place, les voisins de la victime ont alerté la police et l'OPJ est venu faire un constat. La victime était accusée de pratiquer la sorcellerie. Elle était malade deux semaines durant et ses fils avaient refusé de la faire soigner.

#### **3-Une femme tuée en commune Rutovu, province Bururi**

Le 3 décembre 2021, vers 20 heures, au quartier Mahoro, colline Bibate, zone Muzenga, commune Rutovu, province Bururi, Pélagie Rugoke, âgée de 57 ans, secrétaire au Lycée Rutovu, originaire de la commune Kigamba, province Cankuzo, mariée, membre du parti CNDD-FDD de 2005 à 2015, a été tuée par des personnes non identifiées armées de fusil. Selon des sources sur place, Pélagie Rugoke se trouvait dans sa boutique quand elle a été attaquée par des criminels qui ont emporté seulement son

téléphone portable avant de s, enfuir. Selon les mêmes sources, son mari est un ex-FAB en retraite. Les mobiles du crime et les auteurs n'ont pas été connus.

#### **4-Un membre du parti CNL tué en commune Mukaza, Bujumbura Mairie**

Le 3 décembre 2021, Innocent Barutwanayo, membre du parti CNL en commune Matongo, province Kayanza, est mort à l'hôpital Prince Louis Rwagasore, en zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Selon nos sources, Innocent Barutwanayo est décédé des suites des actes de torture lui infligés par des agents de SNR. Selon des sources sur place, il avait été arrêté en date du 16 novembre 2021, à son domicile à Matongo, après une fouille et perquisition à son ménage par la police qui n'avait rien trouver de compromettant. Selon nos sources, l'OPJ a dit qu'il a été interpellé dans le cadre d'une enquête pour suspicion de collaboration avec des bandes armées.

#### **5-Une personne tuée en commune Bugabira, province Kirundo**

Le 3 décembre 2021, vers 2 heure, sur la colline Rubuga, commune Bugabira, province Kirundo, Pierre Ndayiragije alias Mukirisu, a été tué par des Imbonerakure en patrouille nocturne. Selon des sources sur place, ils l'ont rencontré en cours de route, vers la direction de l'ECOFO Rubuga et il a été accusé de tenter de voler un stock de maïs, de haricot et d'huile de la cantine scolaire constituant la ration complémentaire des élèves octroyée par l'agence des NU dénommée PAM et l'ONG WHH. Selon les mêmes sources, le corps de la victime a été retrouvé dans la rue et a été enterré par la population sur l'ordre du chef de colline, Juvenal Nyandwi. Le chef de colline Rubuga a indiqué qu'il a été tué par des Imbonerakure en patrouille nocturne et il l'a répété vers 16 heures lors d'une réunion de sécurité.

#### **6-Une femme tuée en commune Tangara, province Ngozi**

Le 3 date du 3 décembre 2021, sur la colline Musenyi, commune Tangara, province Ngozi, Marie Nduwimana, âgée de 58 ans, a été tuée à la machette par son fils, Aristide Haragakiza. Selon Salvator Hanyagamagara, administrateur de la commune Tangara, Aristide a tué sa mère en l'accusant d'avoir refusé de lui donner des livres de l'Eglise catholique qu'elle utilisait. Le meurtrier a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Tangara.

#### **7-Une femme tuée en commune Gasorwe, province Muyinga**

Le 4 décembre 2021, vers minuit, sur la colline Bihogo, commune Gasorwe, province Muyinga, Aline Niyonkuru, âgée de 34 ans, a été tuée battue par son mari, Innocent Toyi, âgé de 35 ans. Selon des sources sur place, Aline Niyonkuru a tardé d'ouvrir la porte pour son mari qui rentrait tard dans la nuit et son époux a défoncé la porte de la maison pour entrer. Selon les mêmes sources, Innocent Toyi a administre des coups de bâton à son épouse, l'accusant d'avoir refusé d'ouvrir. La femme est morte sur le champ. En date du 5 décembre 2021, Innocent Toyi a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Gasorwe pour des raisons d'enquête.

## **8-Un commerçant assassiné en commune et province Bubanza**

Dans la nuit du 5 au 6 décembre 2021, aux environs de 22 heures, Jean Marie Vianney Nsabimana, commerçant de la bière, a été assassiné par des malfaiteurs non identifiés qui l'ont attaqué en cours de route au moment où il rentrait à son domicile sis à la colline Shari communément appelée Ruvumu, au chef-lieu de la commune et province Bubanza. Selon des sources locales, Jean Marie Nsabimana, serait un ancien militaire démobilisé des ex-FAB. Ses bourreaux l'ont frappé à la tête avec un métal et un coup de couteau pour l'achever et il est mort sur-le-champ. Selon les mêmes sources, des Imbonerakure sont suspectés d'être à l'origine de cet assassinat étant donné que seuls les membres de la ligue des jeunes Imbonerakure font des patrouilles nocturnes sur toutes les collines de la localité

## **9-Deux corps sans vie retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke**

Le 10 décembre 2021, vers 14 heures, sur la 2<sup>ème</sup> transversale, colline Ruhagarika, commune Buganda, province Cibitoke, 2 corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés par des cultivateurs qui venaient des champs. Selon des sources sur place, ces corps étaient ligotés et attachés sur un arbre. Selon les mêmes sources, des militaires proches de cet endroit, un chef de zone accompagné par des policiers et des Imbonerakure se sont rendus sur les lieux pour le constat. Ces cadavres ont été enterrés par la population sur l'ordre de Pamphile Hakizimana, administrateur de cette commune.

## **10-Une personne tuée en commune Rugombo, province Cibitoke**

Le 8 décembre 2021, vers 19 heures, Jean Bosco Ntahobari, âgé de 65 ans, a été assassiné à coups de machette par des individus non identifiés qui l'ont attaqué alors qu'il rentrait à son domicile sis à la colline de Rusororo, zone Kiramira, commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources locales, la victime revenait d'une buvette située non loin de son domicile quand elle a été attaquée et les malfaiteurs ont également fait exploser une grenade après l'avoir assassinée. Des sources en provenance de sa famille estiment que Jean Bosco Ntahobari a été assassiné par des individus de son entourage qui, avant l'attaque, avaient proféré des menaces de mort à plusieurs reprises en l'accusant des pratiques de sorcellerie

## **11-Un militaire retraité tué en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie**

Le 10 décembre 2021, vers 10 heures, tout près de la rivière Nyabagere, quartier Taba, zone Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Lieutenant Colonel Séverin Bacamurwanko, retraité de la FDN, ex-PMPA, âgé de 56 ans, originaire de la commune Rango, province Kayanza et résidant à Muyaga a été fusillé par le caporal Innocent Niyonkuru, militaire de la BSPI. Selon des sources sur place, Séverin Bacamurwanko a été tué lorsque le Président de la République s'apprêtait à passer sur la RN1 et cette route était bloquée à toute circulation. Selon le porte-parole du Ministère de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique, Pierre Nkurikiye, ce militaire en retraite a été tué quand il se battait avec l'auteur du crime dans une tentative de lui prendre son fusil. La police de la protection civile a transporté le corps de la victime à la morgue de l'Hôpital Militaire de Kamenge

## **12-Deux corps sans vie retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke**

Le 10 décembre 2021, vers 14 heures, sur la 2<sup>ème</sup> transversale, colline Ruhagarika, commune Buganda, province Cibitoke, 2 corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés par des cultivateurs qui venaient des champs. Selon des sources sur place, ces corps étaient ligotés et attachés sur un arbre. Selon les mêmes sources, des militaires proches de cet endroit, un chef de zone accompagné par des policiers et des Imbonerakure se sont rendus sur les lieux pour le constat. Ces cadavres ont été enterrés par la population sur l'ordre de Pamphile Hakizimana, administrateur de cette commune.

## **13-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Rutovu, province Bururi**

Le 11 décembre 2021, sur la colline Nyabucokwe, commune Rutovu, province Bururi, le corps sans vie en décomposition d'Odette Niyungeko, âgée de 31 ans, mère de 3 enfants, a été retrouvé dans la rivière Ruvyironza. Selon des sources sur place, la victime n'avait pas laissé de trace depuis le 4 décembre 2021. La police du commissariat communal de Rutovu en collaboration avec des autorités administratives de cette commune se sont rendues sur les lieux et ont fait enterrer ce cadavre le même jour. Selon les mêmes sources, 6 personnes de la famille de la victime ont été arrêtées et conduites au cachot du commissariat communal de police de Rutovu pour des raisons d'enquête.

## **14-Une personne tuée en commune Murwi, province Cibitoke**

Dans la nuit du 11 décembre 2021, sur la colline Githera de la commune Murwi en province Cibitoke, Julien Ntukamazina, âgé de 67 ans, a été tué par des gens non identifiés. D'après une source, la victime a été tuée lapidée lorsqu'il revenait des lieux d'aisance. Les assassins se sont volatilisés dans la nature après le forfait. Julien Ntukamazina était originaire de la commune de Bugendana de la province de Gitega.

## **15-Un corps sans vie retrouvé en commune et province Kayanza**

Le 11 décembre 2021, sur la colline Gitwa, zone Nyabihogo, commune et province Kayanza, le corps sans vie de Philippe Ngendahoruri a été retrouvé à son domicile. Selon des sources sur place, ses fils ont attendu, le matin, que leur père se réveille mais en vain. Ils ont alors défoncé la porte de la maison et ont trouvé la victime égorgée à l'aide d'une ceinture. Selon les mêmes sources, la victime vivait seule dans sa maison et était en bonne cohabitation avec ses voisins.

## **16-Une femme tuée en commune et province Kayanza**

Le 14 décembre 2021, dans l'après-midi, sur la colline Nyabikaranga, zone Kabuye de la commune et province Kayanza, Félicité Ndudo, octogénaire, est morte tuée, lapidée par ses voisins qui l'accusaient de sorcellerie. Selon des sources sur place, la victime a été trouvée chez le domicile d'un voisin prénommé Jean Marie avec un sac rempli d'objets qu'ils ont qualifiés de gri-gri, avant d'être tuée lapidée. L'administrateur de la commune Kayanza, Gilbert Nyandwi indique que les présumés coupables de cette tuerie ont pris le large après l'acte mais qu'ils sont toujours recherchés afin qu'ils soient traduits en justice. Il appelle la population de cette commune à couper court avec la justice populaire mais plutôt de faire recours aux instances judiciaires.

### **17-Un membre du parti CNL tué en commune Mukaza, Bujumbura Mairie**

Le 15 décembre 2021 vers 11 heures, Augustin Matata, membre du parti CNL, est mort à la Clinique Prince Louis Rwagasore. Selon des sources sur place, Augustin Matata a été enlevé, le 16 novembre 2021 vers 20 heures, par des agents du SNR sur la colline Buringa, commune Gihanga, province Bubanza. Après l'arrestation, il a été conduit au cachot du SNR à Bujumbura mairie où il a subi plusieurs actes de torture. Il a par la suite succombé aux coups et blessures lui infligés par des agents du SNR.

### **18-Un corps sans vie retrouvé en commune Ndava, province Mwaro**

Le 16 décembre 2021, sur la colline Gahondo, zone Buziracanda, commune Ndava, province Mwaro, le corps sans vie de Méthode Nizigiyimana, âgé de 35 ans, a été découvert à son domicile. Selon des sources sur place, il a été tué à la machette et sa langue ainsi que certaines parties génitales étaient coupées. Selon les mêmes sources, Méthode Nizigama n'appartenait à aucun parti politique. Les mêmes sources ont indiqué que la victime était restée avec le travailleur domestique mais ce dernier était déjà parti lors de la découverte de ce cadavre dans la maison. Avant de prendre fuite, les auteurs du crime ont également enlevé à la victime une plaque vissée qui était dans l'une de ces jambes.

### **19-Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Rutovu, province Bururi**

Le 16 décembre 2021 vers 13 heures, un enfant du nom d'Héritier Irangabiye, âgé de 2 ans et 6 mois, a été retrouvé mort près d'une rivière située à 700 mètres de son domicile situé sur la colline Gitobo, zone Muhweza, commune Rutovu, province Bururi. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes montrant qu'elle avait été égorgée. Selon les mêmes sources, cet enfant était resté à la maison quand sa mère était allée aux champs. Pour des raisons d'enquête, 4 personnes dont trois sont de la famille de la victime ont été arrêtées et le corps de la victime a été conduit à l'hôpital Rutovu.

### **20-Une femme et son enfant tués en commune Gashoho, province Muyinga**

Le 17 décembre 2021, vers 21 heures 30 minutes, au site des déplacés situé sur la colline Muzingi, zone Gisanze, commune Gashoho, province Muyinga, Jeanine Kabagabigwa et sa fille Liesse, âgée de 5 ans ont été tuées à coups de couteaux à leur domicile par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, le motif du double meurtre n'est pas encore connu. La victime séparée de son conjoint vivait avec ses deux enfants dont l'un a été tué avec sa mère. Selon les mêmes sources, trois personnes dont Pascal Macumi, Séraphine Ndayisenga et un prénommé Jean Paul ont été appréhendés par la police pour des raisons d'enquête.

### **21-Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke**

Le 19 décembre 2021 vers 8 heures, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert gisant dans une mare de sang dans un champ situé au bord de la rivière Rusizi, à la 12<sup>ème</sup> transversale au pied de la colline Rusiga, zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de la victime était nu et présentait plusieurs blessures béantes dues aux coups atroces de couteaux et de gourdins. Les mêmes sources ont affirmé que l'identité de la victime et des auteurs du crime de même que ses circonstances n'ont pas été

déterminées. Mais, le chef de zone Cibitoke, envoyé par l'administrateur communal, a ordonné à des Imbonerakure d'enterrer immédiatement le corps sans enquête préalable.

### **22-Des militaires et policiers tués et blessés dans une attaque armée perpétrée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rurale**

Le 19 décembre 2021 vers 23 heures, des tirs nourris ont été entendus sur la frontière entre le Burundi et la RDC, plus précisément en zone Gatumba, Commune Mutimbuzi, province Bujumbura rurale. Selon des sources sur place, des affrontements ont eu lieu entre les forces de sécurité et un groupe d'hommes armés en provenance de la RDC. Selon les mêmes sources, 4 militaires ont été tués et 5 ont été blessés tandis que 6 policiers ont été tués et une dizaine ont été blessés.

### **23-Une personne tuée en commune et province Ngozi**

Dans la nuit du 21 au 22 décembre 2021, au cachot de la PJ Ngozi, Mathieu Karikunzira alias Joging, détenu à la disposition du Parquet de la République, âgé de 32 ans, originaire de la colline Rurama, zone Birambi, commune Nyamurenza, province Ngozi, a succombé aux lésions corporelles lui infligées par ses codétenus.

Selon des sources sur place, 3 détenus présumés auteurs, Alexis Habimana, Thierry Arakaza alias Vandam et Sylvestre Misigaro, dénoncés comme auteurs de ce crime par d'autres détenus ont été interrogés pour enquêtes.

### **24-Un nouveau-né tué en commune et province Rumonge**

Le 22 décembre 2021, sur la colline Karonke, zone Minago, commune et province Rumonge, Claudine Ntunzwenimana, âgée de 18 ans a tué son enfant puis l'a jeté dans une toilette. Selon des sources sur place, un planton d'une pharmacie de Magara, commune Bugarama, province Rumonge qui lui aurait donné des médicaments pour faciliter l'avortement a été interpellé et interrogé par la police à Minago avant d'être relâché le même jour. Selon des mêmes sources, Claudine a été arrêtée et conduite au cachot de la police à Rumonge.

### **25-Un corps sans vie retrouvé en commune Buraza, province Gitega**

Le 22 décembre 2021, sur la colline Mugano de la commune Buraza, en province Gitega, le corps sans vie de Joseph Nyandwi, âgé de 60 ans, a été retrouvé pendu à l'aide d'une corde sous un avocatier non loin de son domicile. Selon des sources locales, les circonstances de la mort de ce sexagénaire n'ont pas été élucidées et certains habitants de la localité pensent que Joseph Nyandwi aurait été tué ailleurs et son corps a été suspendu à cet avocatier pour simuler un suicide.

### **26- Des personnes tuées dans un attentat à la grenade en commune Mukaza, Bujumbura mairie**

Le 22 décembre 2021, vers 20 heures, un malfaiteur non encore identifié a fait exploser une grenade dans une salle de cinéma située entre la 3<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup> avenue de la zone Bwiza, commune Mukaza, en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, 3 personnes ont été tuées sur le champ, et 14 autres ont été grièvement blessées au cours de l'explosion. Les mêmes sources précisent que les victimes ont

été évacuées couvertes de bâches dans des camionnettes pick-up de la police et qu'aucune ambulance n'a été dépêchée pour le secours des blessés.

### **27-Une femme tuée en commune et province Muyinga**

Le 23 décembre 2021, sur la colline Ruganirwa, zone Cumba, commune et province Muyinga, Spéciose Ndagijimana, mère de 7 enfants, a été tuée par son mari Pamphile Ntagahoraho à l'aide d'une hache. Selon des sources sur place, ils étaient à la maison en provenance du cabaret de la localité pour étancher la soif quand le crime a été commis. Après le forfait, le meurtrier a directement pris fuite. Selon les mêmes sources, un problème familial serait la cause de ce crime. Le lendemain, un corps sans vie de l'auteur du crime a été retrouvé dans une vallée non loin de son domicile. D'après l'entourage, Pamphile se serait suicidé après le forfait.

### **28-Un corps sans vie d'un policier retrouvé en commune Bugendana, province Gitega**

Le 25 décembre 2021, le matin, au chef-lieu de la commune Bugendana de la province Gitega, le corps sans vie de Léopold Niyungeko alias Gasongo, policier, a été retrouvé sur la route goudronnée tout près des bistrotts se trouvant dans cette localité. Selon des sources sur place, la victime travaillait dans cette même localité parmi les policiers en charge de la sécurité de la COOPEC, agence de la commune Bugendana, située à 200 mètres de l'endroit où son corps a été trouvé. Le corps sans vie de ce policier a été découvert par des personnes qui se rendaient à la messe de Noël. Selon les mêmes sources, le corps présentait une coloration bleue au niveau du cou mais n'avait aucune blessure. Ce corps a été provisoirement placé au CDS Bugendana et vers 10 heures, l'administrateur de la commune Bugendana, Beatrice Butoyi en collaboration avec la police de cette localité, ont emballé le corps de la victime dans une bâche puis l'ont embarqué dans la camionnette de cette commune vers le chef-lieu de la province Gitega.

### **29-Un corps sans vie retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke**

Le 25 décembre 2021, vers 17 heures, sur la 4<sup>ème</sup> transversale, colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié, ligoté, a été retrouvé par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs. Selon des sources sur place, ces cultivateurs ont alerté les militaires de la position de la 3<sup>ème</sup> transversale de Nyamitanga et ces derniers sont venus accompagnés par des Imbonerakure de cette localité. Selon les mêmes sources, Pamphile Hakizimana, administrateur de la commune Buganda est venu en compagnie d'un OPJ et a indiqué que la victime n'a pas pu être identifiée dans sa commune. Il a ensuite donné l'ordre aux Imbonerakure d'enterrer le corps du défunt sur place.

### **30-Une personne tuée en commune Murwi, province Cibitoke**

Dans la nuit du 26 décembre 2021, sur la sous-colline Nyaruhongore de la colline Mugimbu en zone Ngoma, commune Murwi, province Cibitoke, Elias Congera a été tué par des gens non identifiées. Selon des sources sur place, il a été tué à coup de machettes en cours de route lorsqu'il rentrait à son domicile. Selon les mêmes sources, certains des voisins estiment qu'il a été assassiné parce qu'il était accusé de sorcellerie mais d'autres estiment que sa mort tire origine dans un conflit foncier.

*Les mêmes et bien d'autres cas de personnes tuées et blessées seront retrouvés dans la situation sécuritaire, dans les cas de torture et de VSBG.*

*Bref et sans être exhaustif, au moins 389 personnes ont été tuées et 238 autres blessées au cours du mois de décembre 2021. Les cas présentés dans le tableau ci-dessous sont ceux dont les auteurs sont spécifiés. Il s'agit de 50 personnes tuées et 55 personnes blessées.*

**III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.**

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	1	0	0	0	2	1	3	1
Bujumbura Mairie	1	0	2	0	0	1	0	0	3	14	6	15
Bujumbura Rurale	0	0	0	3	0	0	0	0	11	15	11	18
Bururi	0	0	0	0	1	1	0	0	4	0	5	1
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	2	0	0	0	5	0	7	0
Gitega	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Karusi	0	0	0	0	1	3	0	0	1	0	2	3
Kayanza	0	0	0	0	1	2	0	0	2	0	3	2
Kirundo	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Makamba	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	1	3
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Muyinga	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	3	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Ngozi	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Rumonge	0	0	0	0	1	3	0	0	0	4	1	7
Rutana	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	4
Ruyigi	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	2	1
<b>Totaux</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>36</b>	<b>50</b>	<b>55</b>

\*\*\*\*\*

#### **IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.**

Des cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants restent non identifiés par ce que ces actes sont souvent commis, dans la clandestinité par les agents du SNR qui sont souvent de connivence avec les Imbonerakure.

*Voici quelques cas identifiés :*

##### **1-Trois écoliers torturés en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Le 8 décembre 2021, sur la colline Kabondo, commune Nyanza-lac, province Makamba, Idrissa et ses deux camarades de la 5<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Nyanza-lac VI ont été tabassés à coups de bâton par leur enseignant Tharcisse Bizimana, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces 3 écoliers ont été blessés au niveau des doigts et du visage. L, enseignant les frappait en les intimidant qu'elles ne pouvaient pas porter plainte contre lui. Selon les mêmes sources, leurs parents ont porté plainte auprès du Directeur Communal de l'Enseignement à Nyanza-lac sans aucun résultat. Précisons que le Ministère de l'Education Nationale, dans son règlement scolaire a interdit les châtiments corporels dans le cadre du respect des droits de l'enfant.

##### **2-Un membre du parti CNDD-FDD torturé en commune et province Bururi**

Le 8 décembre 2021, vers 20 heures, sur la colline Rushemeza, zone Muzenga, commune et province Bururi, Marc Niyonkuru, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé à l'aide des gourdins et des bâtons dans un bistrot appartenant à Elysée Nisengerimana, Imbonerakure de cette colline. Il a été tabassé par Athanase Nishimwe, Colonerio Ngendakuriyo et Elysée Nisengerimana, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été blessée au niveau de la tête et du bras droit. Ils l'ont accusée de s'être désolidarisée avec eux lorsqu'ils ont été arrêtés au mois de novembre 2021 après avoir été accusés de vol à main armée. Selon les mêmes sources, la victime a porté plainte auprès du chef de colline, Justin mais aucune suite n'a été réservée à ce dossier. Ces trois Imbonerakure ont par après pris fuite.

##### **3-Un magistrat torturé en commune Muha, Bujumbura Mairie**

Le 13 décembre 2021, à la 5<sup>ème</sup> avenue, zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, Jean Paul Nshimirimana, magistrat de la TGI Bujumbura rural a été torturé par 2 policiers affectés au poste de police de la zone Kanyosha. Selon des sources sur place, ce magistrat a été arrêté quand il était dans un véhicule de transport en commun. Ces policiers l, ont accusé de ne pas porter le masque pour se protéger contre le covid-19. Selon les mêmes sources, ledit magistrat a été tabassé à l'aide des coups de bâton, de pieds et de poings. Ces policiers lui ont demandé de l'argent pour qu'il soit relaxé ; ce qu'il a refusé et il a été conduit aux cachots de la zone Kanyosha. La victime a continué d'être battu, malmené et persécuté à l'intérieur du cachot durant plus d'une heure. Dans l'après-midi du 14 décembre 2021, les 2 policiers ont été arrêtés par la police et conduits au poste de police de la commune Kanyosha pour interrogatoire. Après cette séance d'interrogatoire, le même jour, ils ont été conduits à la prison de Mpimba.

#### **4- Une personne torturée en commune Nyabikere, province Karuzi**

Le 14 décembre 2021, sur la colline Taba, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, Eric Ntirandekura, âgé de 35 ans, a été tabassé par Cyriaque Niyonkuru, âgé de 34 ans et Tharcisse Kamagunira, âgé de 47 ans, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime avait prêté son téléphone à Tharcisse et quand il est allé le récupérer, il l'a trouvé avec Cyriaque. Les 2 Imbonerakure se sont alors mis à l'injurier puis l'ont tabassé jusqu'à lui faire perdre connaissance. La victime a été hospitalisée au CDS Nyabikere tandis que les auteurs ont pris le large.

\*\*\*\*\*

### **V. DES CAS DE VSBG**

Des enfants, des femmes et des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteurs et victimes alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Suite à cela, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés.

*Ces quelques cas sont illustratifs :*

#### **1- Une femme violée en commune Gihogazi, province Karuzi**

Le 3 décembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Rutegama, zone Munanira, commune Gihogazi, province Karuzi, D., âgée de 37 ans, a été violée par le prénommé Claude, âgé de 40 ans quand elle venait d'une boutique pour acheter du sel. Selon des sources sur place, la victime a crié au secours et les voisins sont intervenus mais le violeur avait déjà pris le large. Selon les mêmes sources, ce dernier a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de Gihogazi. La victime, quant à elle, a été conduite au CDS Ruganira pour des soins médicaux.

#### **2- Une femme battue en commune et province Rutana**

Le 7 décembre 2021, sur la sous-colline Karindo, colline, commune et province Rutana, Claudine Dusengimana a été battue à l'aide d'un bâton et blessée au niveau du coup par son mari, Jean Marie Bahati. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'infidélité. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Rutana et le fautif a pris fuite.

#### **3- Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Le 12 décembre 2021, vers 16 heures, sur la colline Rutumo, zone Minago, commune Rumonge et province Rumonge, D.I. âgée de 12 ans, a été violée par une personne non identifiée, tout près d'un champ de riz. Selon la victime, le violeur portait un masque et a pris fuite après avoir commis le forfait. La victime a été conduite à l'hôpital de Rumonge pour bénéficier des soins de santé.

#### **4- Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Le 13 décembre 2021, dans l'avant-midi, sur la colline Rukinga, au centre urbain de la commune et province Rumonge, N.U, âgé de 13 ans, travailleuse domestique, a été violée par Jackson Sibomana, travailleur domestique d'un employé du lycée Rumonge. Selon des sources sur place, elle a été conduite à l'hôpital Rumonge pour expertise médicale. Elle a eu un traitement contre les MST et pour la prévention d'une grossesse non désirée. L'auteur de ce viol a été arrêté par la police et détenu au cachot de la police au chef-lieu de la province Rumonge.

#### **5- Une femme battue en commune Gihogazi, province Karuzi**

Le 13 décembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Murago, zone et commune Gihogazi, province Karuzi, une femme prénommée Jolie, âgée de 22 ans, a été tabassé par son concubin prénommé Richard, âgé de 22 ans, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Richard est rentré ivre et s'est disputé avec Jolie, l'accusant de n'avoir pas préparé le repas du soir à temps. Il a directement commencé à la tabasser à l'aide d'un bâton, des gifles et des coups de pied en l'ordonnant de quitter sa maison sans délai. Selon les mêmes sources, Richard voulait renvoyer la femme chez elle. Jolie est la troisième femme de Richard après le renvoi de ses deux premières concubines l'une après l'autre.

\*\*\*\*\*

## VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

### VI.1.1. Tableau de la situation carcérale au 31 décembre 2021

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	556	235	24	283	14							7	4	278,00%
Bururi	250	352	199	19	123	11					1		1	2	140,80%
Gitega	400	1 439	512	54	807	66							10	9	359,75%
Mpimba	800	4 637	2 935	191	1455	56							20	16	579,63%
Muramvya	100	681	400	36	240	5							4	4	681,00%
Muyinga	300	508	167	302	14	25							1	3	169,33%
Ngozi (F)	250	209		82		102		1		24			15	24	83,60%
Ngozi (H)	400	1802	842		960										450,50%
Rumonge	800	1130	328	17	764	21							5	3	141 25%
Rutana	350	576	225	10	322	19					1		1	1	164,57%
Ruyigi	300	985	349	31	564	41							4	3	328,33%
CMCL Ruyigi	72	68					4		64		1				94,44%
CMCL Rumonge	72	59					1		58						81,94%
<b>TOTAUX</b>	<b>4 294</b>	<b>13002</b>	<b>6 192</b>	<b>766</b>	<b>5532</b>	<b>360</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>122</b>	<b>24</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>302,79%</b>
			<b>6 192+766=6 958</b>		<b>5 532+360=5 892</b>		<b>5+1=6</b>		<b>122+24=146</b>				<b>68+68=136</b>		

La population pénitentiaire est de 13 002 détenus + 136nourrissons = 13 138

Le total des prévenus est de 6 958 adultes + 6 mineurs = 6 964

Le total des condamnés est de 5 892 adultes + 146 mineurs = 6 038

## *VI.2. Commentaires*

Le monitoring des violations des droits des prisonniers au cours du mois de décembre 2021 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus rend compte d'une surpopulation dans tous les établissements pénitentiaires du Burundi. Les effectifs augmentent au jour le jour à l'exception de la prison de Ngozi pour les femmes, le CMCL de Rumonge et le CMCL de Ruyigi qui ont des taux d'occupation qui n'atteignent pas les 100%.

Toutes les autres prisons ont des taux d'occupation qui dépassent les 100% et 5 maisons de détention s'illustrent toujours par des taux d'occupation alarmants : il s'agit de Muramvya, Mpimba, Ngozi-Hommes, Gitega et Ruyigi avec respectivement 856,00%, 589,38%, 438,50%, 366,50% et 333,00%. Cette situation est la conséquence des arrestations arbitraires et des détentions illégales. En effet, d'innombrables personnes sont arbitrairement arrêtées sous de nombreuses présomptions politiques et détenues illégalement.

Au cours du mois de décembre 2021, la population pénitentiaire a atteint 13.109 personnes c'est-à-dire 3,02 fois la capacité d'accueil qui est de 4.294 personnes. Cette surpopulation crée une promiscuité sans égale au sein des maisons de détention et cela fait que les droits des prisonniers sont sans cesse bafoués. Cela est très dangereux en cette période de la pandémie du Covid-19 qui tend à se propager au Burundi, il y a donc de quoi craindre hécatombe.

Si particulièrement dans cette prison de Gitega, nous observons une baisse de l'effectif des détenus entre fin Novembre et fin Décembre 2021 (de 1525 à 1439 ; soit d'un taux de 381.25 % à 359.75 %), cela n'est pas du tout le fait d'une quelconque libération des prisonniers, mais plutôt le fait de la tragédie qui s'est abattue sur la prison le 7 décembre 2021. Si bien que ces chiffres de la DGAP méritent encore d'être vérifiés et commentés. En effet, d'après nos sources, au moins 339 prisonniers sont morts, les uns calcinés, les autres asphyxiés et au moins 200 ont été blessés lors de l'incendie meurtrier survenu à l'aube dans l'établissement.

Pourtant, en ce qui concerne les prisonniers décédés, la situation carcérale du mois de décembre 2021 telle que présentée par la DGAP ne mentionne aucun décès. Bien plus, par le biais du Vice-Président de la République, le Gouvernement du Burundi a présenté un bilan de 38 détenus consumés par le feu et 69 blessés

Face à ces données contradictoires, il y a lieu de penser qu'il s'agit là d'une manigance du gouvernement pour cacher la vérité aux burundais ainsi qu'à la communauté internationale sur le bilan macabre des pertes en vies humaines et ainsi masquer sa probable responsabilité dans ce carnage de la prison de Gitega.

\*\*\*\*\*

## VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A la fin du présent rapport, l'APRODH, note avec beaucoup d'angoisse la dégradation des droits de l'homme au Burundi sans que les autorités habilitées agissent pour sanctionner les malfaiteurs. Au contraire, toutes les autorités tant administratives que politiques ne cessent de vanter que les droits humains sont respectés au Burundi. Ces déclarations se font au moment où des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivis de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier font le lot quotidien dans un pays régi par des lois claires. Le silence de l'autorité publique face à cet état de chose frise sans nul doute la complicité.

Nous nous inquiétons de la situation qui prévaut dans toutes les maisons de détention de notre pays. Elles regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants, une surpopulation sans égale qui est à l'origine de l'atteinte aux droits des prisonniers.

Considérant cette situation des droits de l'homme qui se détériore du jour au lendemain dans notre pays, nous lançons une fois de plus, un appel pressant :

- **Au gouvernement du Burundi, de :**

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.
- ✓ Mener des enquêtes concluantes sur la cause de l'incendie de la prison de Gitega et établir les responsabilités des uns et des autres dans le secours tardif.

- **A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies, de :**

- ✓ Prendre des mesures qui s'imposent pour contraindre le Burundi à respecter les droits humains et d'accepter un dialogue inclusif avec toutes les parties prenantes.
- ✓ Contraindre le Burundi à faire des enquêtes conjointes afin de faire lumière sur les disparitions forcées et les découvertes des cadavres sur les collines.

- **A la population, de :**

- ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.

FIN \*\*\*\*\* FIN \*\*\*\*\* FIN